

PRÉSERVER ET ACCUEILLIR

Gîte artificiel © L. Arthur

>> La réalisation de travaux

La réalisation de vos travaux **en dehors des périodes où les chauves-souris sont présentes est un geste simple et essentiel**. Des travaux sur ou autour d'un gîte peuvent avoir des conséquences sur la survie de ces petits hôtes, très sensibles au dérangement.

Si vous observez des chauves-souris et que vous voulez engager des travaux, il est important de prendre conseils auprès de spécialistes (*rubrique contacts*). Pour vous aider, les calendriers ci-dessous indiquent les périodes à privilégier ou à éviter pour effectuer vos travaux.

> Combles, greniers et traitement des charpentes

J F M A M J J A S O N D

> Entretien des caves et cavités

J F M A M J J A S O N D

- Travaux possibles
- Travaux à éviter (moyens de protection nécessaires)
- Travaux impossibles (périodes sensibles)

Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) s'associent dans des actions d'inventaire, de protection et d'information. Si une colonie s'est installée chez vous, contactez-nous.

>> Des causes de disparition multiples

- > les dérangements en période d'hibernation ou de reproduction ;
- > la prédation par le chat ;
- > la fermeture de l'accès à leur gîte ou modification : coupes d'arbre, comblement de cavités...
- > la transformation de leur habitat et zones de chasse : pollution lumineuse, artificialisation des cours d'eau, densification du réseau routier, installation d'éoliennes en zone sensible...
- > l'utilisation de pesticides et produits chimiques.

ACCUEILLIR LES CHAUVES-SOURIS

Que des chauves-souris logent déjà chez vous ou que vous souhaitiez en accueillir, vous pouvez devenir gratuitement « Refuge pour les chauves-souris ». Cet accueil passe par la préservation des gîtes dans le bâti et les jardins. Toutes les infos et conventions sur : www.sfepm.org

>> Que faire si vous trouvez une chauve-souris ?

Avant toute manipulation et uniquement si vous n'avez pas d'autres solutions, munissez-vous de gants pour vous protéger d'éventuelles morsures !

Elle s'est introduite dans une pièce habitée ? Ouvrez la fenêtre et éteignez la lumière. Elle sortira toute seule.

Elle est posée, semble perdue mais non blessée ? Placez-la dans un carton. À la tombée de la nuit, déposez-la dehors, en hauteur, à l'abri des chats. Elle repartira d'elle-même.

Dans les autres cas, surtout si la chauve-souris semble blessée, contactez un centre de soins ou un référent local : www.sfepm.org/sos-chauves-souris.html



Grand murin © L. Arthur

PLUS D'INFOS

Sites internet

- > www.museum-bourges.net
- > <https://chauvesouris-pdl.org/>
- > <https://gmb.bzh/>
- > www.sfepm.org

Lecture

- > *Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse* - Laurent Arthur et Michèle Lemaire - Biotope (collection Parthénope), M.N.H.N.

CONTACTS

PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ

7 rue Jehanne d'Arc 49730 Montsoreau
Tél. 02 41 53 66 00 - info@parc-loire-anjou-touraine.fr
www.parc-loire-anjou-touraine.fr

LPO CENTRE-VAL DE LOIRE

148 rue Louis Blot 37540 Saint-Cyr-sur-Loire
Tél. 02 47 51 81 84 - indre-et-loire@lpo.fr
www.lpo.fr/lpo-locales/lpo-centre-val-de-loire

LPO ANJOU

35 rue de la Barre 49000 Angers
Tél. 02 41 44 44 22 - accueil@lpo.fr
www.lpo-anjou.org



Grand rhinolophe © L. Arthur

DES ESPÈCES ÉTONNANTES MAIS FRAGILES

>> Des animaux nocturnes à protéger

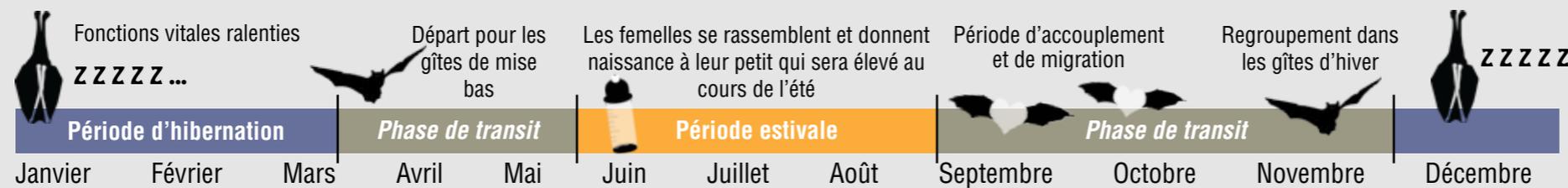
Les chauves-souris ou chiroptères sont les seuls mammifères capables de voler de manière soutenue grâce à leurs ailes.

Pour se déplacer et chasser, elles ont développé un système très sophistiqué : **l'échololocation**. Des ultrasons émis par la gueule ou les narines vont se heurter aux obstacles se trouvant dans leur environnement. L'écho de ces ultrasons leur donne une image en trois dimensions de ce qui les entoure.

Les chauves-souris européennes se nourrissent uniquement d'insectes. Elles peuvent en consommer de grandes quantités, jusqu'à 50% de leur poids. **Une Pipistrelle commune de 5g peut dévorer jusqu'à 3 000 insectes par nuit.** Elles sont des alliées indispensables contre les moustiques, mouches ou ravageurs des cultures.

La femelle donne naissance à **un seul petit par an**. Leur durée de vie est en moyenne de 10 à 20 ans selon les espèces.

CYCLE DE VIE DES CHAUVES-SOURIS



ADIEU MYTHES & PRÉJUGÉS !

- > **Les chauves-souris ne dégradent pas** les boiseries ou l'isolation et ne rongent pas les câbles électriques.
- > **Les chauves-souris ne s'accrochent pas dans les cheveux.** Leur vol est très précis.
- > **Les chauves-souris métropolitaines ne sucent pas le sang !**
- > **Le guano ne transmet pas de maladies.** C'est un excellent engrais naturel.



>> Des espèces très présentes sur le territoire

Les chauves-souris trouvent sur le territoire du Parc un lieu de repos et de vie idéal. Les zones boisées, la Loire et ses affluents, les nombreuses cavités troglodytiques, souterrains profonds et réseaux de galeries leur offrent des territoires de chasse et des sites propices à la reproduction et l'hibernation. Les bâtiments aux toits d'ardoises sont très appréciés de certaines chauves-souris. **Sur les 35 espèces répertoriées en France métropolitaine, 22 sont présentes en Loire-Anjou-Touraine.**



Cavité troglodytique à Benais © N. Van Ingen

PÉRIODES SENSIBLES

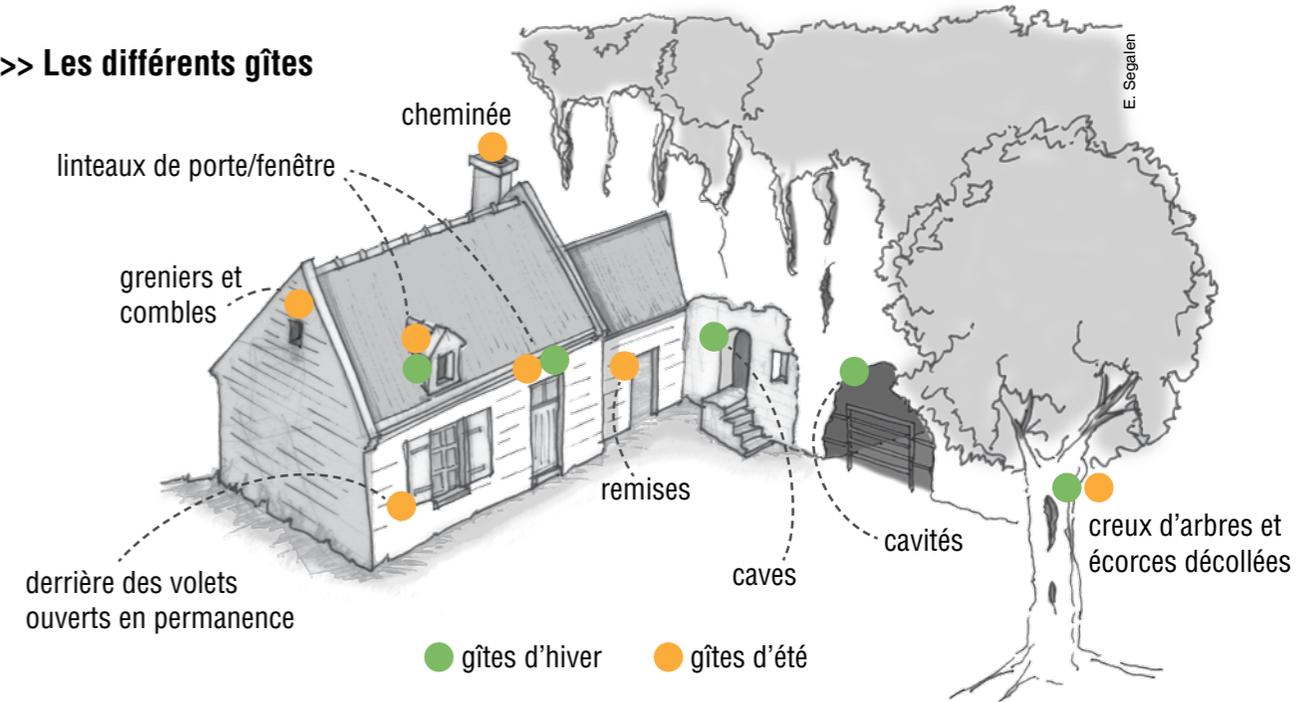
À l'approche de l'hiver, lorsque la température baisse et que la nourriture se fait rare, les chauves-souris entrent en hibernation. Elles s'installent le plus souvent dans un gîte calme, à l'abri du gel, à température constante et à humidité élevée (*voir schéma*). Pour tenir jusqu'au réveil printannier, elles réduisent tout ce qui consomme de l'énergie. **En cette période très sensible, le moindre dérangement peut leur être fatal.**

En été, les femelles se regroupent pour former des colonies de mise bas. Elles recherchent la chaleur, l'absence de lumière et le calme (*voir schéma*). **Les dérangements augmentent le risque de chute mortelle des petits.** À l'automne, l'accouplement a lieu sur des sites où l'on peut parfois observer plusieurs espèces.



Petit rhinolophe qui porte son petit © L. Arthur

>> Les différents gîtes



E. Segalen

Les chauves-souris sont menacées de disparition. La loi les protège : il est strictement interdit de les détruire ou de dégrader leurs habitats.